



Impot formulaire 2044 ligne 211

Par Annedu07

Bonjour,
sur la ligne 211 de l'annexe 2044 dois je déclarer les loyers + les provisions sur charges locatives ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Service d'information des impôts
Centre de contact
Par téléphone :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel

Par john12

Bonsoir,

Non, les provisions pour charges locatives ne doivent pas être mentionnées sur la ligne 211 de la 2044. Seuls le sont les loyers bruts encaissés hors charges.

Bonne fin de soirée